

11 argumentaires

« L'Europe,
Notre Force »



Projet Européen pour le Nouveau Centre

Les questions posées par François-Xavier Priollaud, → Les contributeurs

1. L'Europe, notre bouclier anti-crise → [Patrick Hoguet](#)
2. L'Europe, notre force dans la mondialisation (modèle européen de société, questions sociales, valeurs européennes....) → [Catherine Mouradian](#)
3. La présidence française de l'Union: 6 mois de succès européens ! → [Patrice Degrès](#)
4. Pas d'Europe sans Européens (argumentaire sur la citoyenneté européenne) → [Catherine Mouradian](#)
5. A 27, l'Europe peut-elle encore avancer ? (argumentaire sur les actions avancées) → [Maxence Brischoux](#)
6. Avec le Nouveau Centre, prenons une Europe d'avance ! (notre conception de l'Europe politique) → [Catherine Mouradian](#)
7. 10 bonnes raisons d'aller voter le 7 juin (argumentaire sur le Parlement européen) → [Maxence Brischoux](#)
8. L'urgence européenne pour répondre aux grands défis du 21e siècle: la sécurité (Europe de la défense / Otan) → [Daniel Bussard](#)
9. L'urgence européenne pour répondre aux grands défis du 21e siècle: l'énergie (notre proposition de CECA du 21e siècle) → [Gioia Venturini](#)
10. L'Urgence européenne pour répondre aux grands défis du 21e siècle: le développement durable → [Gioia Venturini](#)
11. L'Europe de l'Atlantique à l'Oural: mythe ou réalité ? → [Emmanuel Capron](#)

Une annexe de 4 documents (dont 1 tiré de notre synthèse) proposés par Valérie Lorin sur les institutions, à titre informatif et à l'intention des éventuels rédacteurs des documents de campagne.

Le constat

L'Europe, qui n'est pas à l'origine de la crise venue des Etats-Unis, en est lourdement victime. Les systèmes financier et bancaire français, comme ceux de nos partenaires, en ont été fortement ébranlés mais ce sont désormais ses conséquences économiques (récession) et sociales (chômage accru) qui sont le plus durement ressenties par nos concitoyens. Sur ces deux plans **une réaction forte et coordonnée est plus que jamais nécessaire.**

Les acquis

Les mécanismes européens existants, conjugués aux efforts nationaux, ont certes atténué certaines conséquences de la crise :

- **l'Euro** nous a garanti contre les dévaluations qu'auraient connues nos anciennes monnaies nationales, et nous permet des taux d'intérêt historiquement bas ; (*aujourd'hui 16 états sur 27 sont dans le système Euro*),
- **la Banque centrale européenne** a pu très rapidement alimenter en liquidités le système bancaire et, conjointement aux diverses mesures nationales adoptées, éviter son effondrement ;
- **le Conseil européen**, sous présidence française, a engagé une coordination des plans de relance nationaux confortés par l'intervention de fonds communautaires mis en œuvre par la Commission

Les actions communautaires entreprises devront être intensifiées :

- le **budget communautaire** est en effet **insuffisant** pour avoir un véritable effet d'entraînement sur les actions des Etats membres et la capacité d'emprunt des institutions communautaires est trop limitée ;
- les **mécanismes de coordination des politiques économiques** nationales sont **inopérants** et la volonté des Etats d'aller en ce sens fait trop souvent défaut

Nos propositions :

L'Europe protectrice doit également être offensive pour assurer l'avenir

- mettre en place un **fonds structurel socio-économique** pour aider les populations, les territoires et les secteurs en crise;
- définir une **politique industrielle applicable à l'échelle du continent** qui s'appuie sur l'innovation et le développement durable, afin de développer les emplois dans les secteurs les plus stratégiques et d'affronter plus efficacement la concurrence internationale;
- **accroître le budget européen** (de 1,24% à 1,50% du PIB) par transfert des budgets nationaux, au bénéfice des dépenses d'avenir (recherche, grandes infrastructures paneuropéennes...) et augmenter les **possibilités de prêts**, au profit notamment des PME ;
- mettre en œuvre, en appui aux mécanismes de surveillance nationaux, un **système européen de supervision** des systèmes financiers et bancaires des Etats membres et des pratiques de leurs acteurs;
- assurer, de façon unitaire, un **suivi exigeant des mesures de relance et de régulation** adoptées par la communauté internationale à l'occasion du G20 de Londres.

L'Europe, notre force dans la mondialisation **(modèle de société, questions sociales, valeurs européennes)**

Un modèle de société à créer

Aussi, aujourd'hui, les citoyens ont le sentiment que l'Union européenne a pour seul objectif d'ouvrir les marchés français à la concurrence des pays émergents, de faire sauter toutes les protections existantes, et de laisser flotter la France au gré des tempêtes de la mondialisation.

Le monde évolue, à un rythme que l'Europe a peine à soutenir. Le semestre de la Présidence française et le volontarisme du Président Sarkozy face aux crises a un peu s'estompé l'image négative de l'Europe qui s'était insinuée dans beaucoup d'esprits, au-delà même des partisans du « non », et pour que nos compatriotes redécouvrent son utilité pour affronter les défis qui se posent souvent à l'échelle de la planète

L'Europe est par nature, humaniste et laïque

Dès, 1943 Jean Monet l'homme de l'Euro-pragmatisme, désirait créer un espace de Paix, de réconciliation des hommes, sans répéter les frustrations de Versailles. Hors la Paix, pour prendre tout son sens, a besoin d'une dimension et d'un dessin politique qui trouve sa source dans notre culture commune.

« Il n'y a pas d'Europe politique sans un ciment culturel »

Un espace de liberté, de communication, de citoyenneté et d'épanouissement

- Introduire dans tous les Etats membres l'apprentissage obligatoire de deux langues étrangères à l'école
- Prévoir des cours d'Europe à l'école et des universités véritablement européennes
- Favoriser l'émergence des médias européens et l'information sur la vie des européens
- Soutenir et conjuguer le développement les solidarités et l'offre européenne pour l'activité et l'emploi
- Un « espace Schengen » des droits sociaux
- Favoriser un syndicalisme transeuropéen
- Favoriser la mobilité des hommes et des savoirs
- Un statut conjugal commun
- Mettre en œuvre un politique de l'immigration éthique et basée sur des besoins concrets
- Valoriser des plateformes d'échanges entre l'initiative économique et les lieux du savoir et de la recherche afin de maintenir un haut niveau de compétitivité et des bassins d'emploi actifs

Nos convictions démocratiques doivent nous donner la puissance de lutter sans limite pour la France et l'Europe et de garantir l'exercice des libertés individuelles ou collectives dans un espace régulé.

**Notre Europe, n'est pas qu'une figure géographique ou seulement économique
mais un projet de société dédié au citoyen**

La présidence française de l'Union, six mois de succès européen

La République Française a assuré la présidence de l'Union Européenne du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008 en conformité avec le principe d'une présidence tournante, tous les 6 mois,

Avant même le début de la présidence française un certain nombre de difficultés constituaient un frein à la poursuite de la construction européenne.

- Le Traité de LISBONNE a été refusé par le référendum irlandais
- Relations tendues avec la Commission Européenne qui prenait des positions trop libérales et semblait ne pas défendre suffisamment les intérêts européens
- Hausse des taux, décidée par la Banque Centrale Européenne, susceptible de freiner la croissance

Néanmoins, la France a assuré sa présidence en défendant les citoyens de l'Union

- Proposition d'une solution de **compromis satisfaisant pour sortir de l'impasse du Traité de LISBONNE**
- **Renforcement de la coopération militaire européenne** : en faisant partie de la structure militaire de l'OTAN, la France a montré aux pays de l'Europe de l'Est que l'Europe de la Défense ne se construisait pas contre les autres alliés occidentaux
- **Participation active au règlement de la crise en GEORGIE**
- **Renforcement de la politique d'immigration** en refusant les régularisations massives et en harmonisant les régimes d'asile
- **Maintien des ressources d'énergie** en participant activement au règlement du conflit entre l'Ukraine et la Russie
- **Lancement d'une conférence de l'Union pour la Méditerranée** en tissant des liens plus étroits entre les pays arabes et l'Union Européenne
- **Bilan de santé de la Politique Agricole commune**
- Accord historique sur le paquet **climat-énergie**
- Enfin, et surtout, **maintien de la cohésion européenne** en apportant des réponses rapides et coordonnées lors de la plus importante **crise financière mondiale** depuis celle des années 30.

Le NOUVEAU CENTRE pense que cet élan, unanimement reconnu positif, doit être renforcé par d'autres mesures :

- Création d'un **service civil européen** et des **Universités européennes**
- Création d'un « espace SCHENGEN des **droits sociaux** »
- Mise en place d'une véritable **politique économique et fiscale européenne**
- Création d'une **communauté européenne de l'Énergie**

**Doter l'EU d'une présidence stable garantissant la mise en œuvre de politiques à long terme
et de grands programmes d'infrastructure européen**

Pas d'Europe sans Européens (argumentaire sur la citoyenneté européenne)

« Le citoyen au coeur de la vie de l'Europe »

Un sentiment d'appartenance en déficit

Le rendez-vous des européens avec le rêve européen a été manqué, pour des raisons structurelles, des ratés médiatiques, à cause du durcissement des conditions économiques du citoyen malgré le développement des richesses mais surtout parce que nous avons oublié nos fondamentaux. La mort de l'Europe est ce que nous avons fait jusqu'à maintenant en oubliant les identités des peuples, L'Universalité est un but mais d'abord il y a l'identité des nations qui ne peuvent être bafouées. Cette contradiction entre l'Europe et **la Nation est la richesse même de l'Europe**. L'Europe d'aujourd'hui ne se satisfait plus d'un fédéralisme naif. Aujourd'hui le discours d'un parti européen doit tenir compte des identités nationales

Si l'Europe, doit être plus politique c'est-à-dire plus culturelle ce qui implique mettre le citoyen au centre de la vie de l'Europe, le citoyen doit aussi accepter la légitimité des Institutions qui le représentent, il est donc d'abord **un citoyen national**.

Le préalable européen à réaffirmer

- **Non, l'Europe communautaire n'a pas pour vocation de se substituer aux Etats qui la composent !**
- Sa mission historique est d'apporter un plus aux politiques nationales,
- **Non, l'Europe communautaire n'est pas construite sur le seul fondement du « grand marché » et de l'ouverture des frontières intérieures et extérieures !**
- **Non, l'Europe n'a pas vocation à rester un « nain politique » sur la scène mondiale.**

Forts de ces assurances, **nos compatriotes pourront se reconnaître davantage dans leur double citoyenneté, nationale et européenne**. Leur participation au scrutin européen prendra alors tout son sens, au même titre que leur participation aux scrutins nationaux

Nos propositions

- Favoriser la constitution de programmes communs au niveau des partis politiques européens
- Permettre l'élection des députés européens sur des listes véritablement transnationales
- Renforcer la coopération interparlementaire par la création régulière de conventions spécialisées
- Un service civil commun
- Faire descendre l'information sur les actions des Institutions européennes dans les foyers et redonner confiance envers les institutions européennes.
- Faire du 9 mai un jour férié commun à tous les pays de l'Union
- Renforcer la présence du drapeau européen à côté des drapeaux nationaux

Faire renaître l'esprit européen, c'est réfléchir à l'identité commune,
« Il faut coaliser les hommes pas les états »

L'Europe est utile aux français et les français ont un rôle européen, des droits et des devoirs.

A 27, l'Europe peut-elle avancer ? (argumentaire sur les actions avancées)

Le constat :

Fondée en 1957 par 6 Etats pionniers (la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas), l'Union Européenne comprend actuellement **27 membres**. Les deux derniers, la Roumanie et la Bulgarie, ont adhéré en 2007. La Croatie, la Macédoine et la Turquie sont actuellement candidates à l'adhésion.

L'élargissement de l'Union n'a pas été sans conséquence sur son fonctionnement interne : le respect de l'égalité entre l'ensemble des Etats membres impose un certain nombre de contraintes aux Institutions Européennes. En outre, les divergences politiques entre les partenaires peuvent rendre la coopération plus difficile. Certains Etats, qui souhaiteraient approfondir l'intégration européenne afin de rendre l'Union plus efficace et active, se voient bloqués par des membres plus réticents.

Les acquis UE :

Prenant acte de ces divergences, les Etats ont introduit en 1997, par le Traité d'Amsterdam, une procédure spécifique dite de « **coopération renforcée** ». Dans le cadre de l'Union Européenne, ce mécanisme permet à un certain nombre d'Etats (9 au minimum) de se rassembler pour engager ou approfondir une politique commune. Les Etats les plus volontaires pour agir à l'échelle de l'Union peuvent ainsi le faire sans attendre le ralliement des autres membres. Bien qu'il ait été institué avant la création de cette procédure, l'**Euro**, notre monnaie commune, relève de cette philosophie d'Etats pionniers.

Nos propositions :

Dans un discours prononcé le 7 mars 2009, **Hervé Morin**, ministre de la Défense et président du Nouveau Centre affirmait :

*« Nous devons inventer de nouvelles formes de coopérations pour surmonter les blocages et les lenteurs d'une Union élargie. C'est dans esprit que nous proposons **toute une série d'actions avancées**, dans des domaines aussi divers que la mobilité, l'éducation, la culture, la défense et bien d'autres sujets encore. »*

Le **Nouveau Centre** propose d'utiliser de manière beaucoup plus importante le mécanisme de coopérations renforcées, afin de permettre à la France, et à ces partenaires les plus proches, d'engager de nouvelles actions au service du **Citoyen** et de l'Europe. La mise en place de nouvelles politiques communes, dans des domaines aussi essentiels que l'**éducation** ou la **défense**, permettra de stimuler la recherche et l'innovation, sources majeures de la création de richesses, et de faire porter la voix de l'Europe dans le monde.

Par ces actions avancées, les Etats les plus désireux de s'unir pour mieux servir leurs citoyens et peser dans le monde, pourront le faire !

Avec le Nouveau Centre, prenons une Europe d'avance !

(Notre conception de l'Europe politique)

L'Europe notre force !

A la fois un espace de protection, d'épanouissement mais surtout d'initiatives économiques offensives au bénéfice des européens

Le constat

- Une Europe, en déficit d'influence et appesantie, un éparpillement des initiatives
- Une interdépendance accrue des enjeux économiques, financiers, sociaux et géostratégiques
- Un nouveau type de concurrence : la « co-pétition », une collaboration / compétition à la fois locale, intérieure et internationale

Une ambition européenne

La construction d'une Europe « Puissance » et politique capable de profiter des avantages de la mondialisation

- L'indépendance économique, énergétique, militaire, sanitaire, scientifique (un niveau de R&D élevé)
- Un interlocuteur offensif à la hauteur des défis de la mondialisation
- Pour un espace de développement et d'épanouissement du citoyen (emploi et développement durable)
- Une Europe politique parlant d'une seule voix, forte et affirmée face aux grands blocs
- En matière de défense, être une troisième voie entre la Russie et les USA

Un projet politique tourné vers l'emploi, la prospérité et la solidarité

Une gouvernance politique de l'Europe affirmée,

- Un projet de société européen en 3 points autour des valeurs de la démocratie.
« **Sociale, économique, liberté et humanisme** »
- Des régulations garantes de l'intérêt général, des libertés individuelles et entrepreneuriales
- Des pratiques économiques régulées et éthiques soutenant les initiatives économiques et l'emploi
- Mutualisation des moyens, vers une optimisation des « transversalités »
Volontarisme, coopérations renforcées et des actions avancées
- Créer des organismes de régulations ou optimiser ce qui existe
- Créer et imposer nos normes européennes afin de soutenir les entrepreneurs européens
- La préférence communautaire

Le Nouveau Centre, un parti « social, démocrate et libre »

Soyons libres, parce que neufs et capables d'un discours original
tenant compte des réalités et non des idéologies

Pourquoi voter le 7 juin aux élections européennes ? **(Le Parlement européen)**

Le constat

Institution présente dès l'origine de la construction européenne, le Parlement européen est élu au suffrage universel direct par l'ensemble des citoyens de l'Union Européenne, soit 375 millions de personnes. Les Français sont représentés par 72 députés, élus pour une durée de cinq ans. L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, dans huit circonscriptions.

Depuis 1979 (date de la première élection au suffrage universel), la participation aux élections européennes n'a cessé de diminuer. Ainsi, uniquement 43% des inscrits ont voté en 2004.

Arguments pour répondre à la question « pourquoi voter » ?

Le Parlement européen est l'unique institution qui représente directement les citoyens au sein de l'Union Européenne.

Voter vous permet :

- de faire entendre votre voix,
- de sélectionner les hommes et les femmes qui auront la charge de vous défendre et de vous représenter en dialoguant avec la Commission et les Etats membres.

Le Parlement européen dispose de pouvoirs importants au sein de l'Union. La Commission européenne a uniquement le pouvoir de proposer les textes législatifs. Ces derniers acquièrent force de loi uniquement dans la mesure où le Parlement et le Conseil, qui réunit les ministres des Etats membres, l'adoptent dans les mêmes termes. Dans cette procédure de codécision, le Parlement et les Etats disposent du même pouvoir.

Voter vous permet :

- de choisir les hommes et les femmes qui vont influencer directement sur les politiques menées par l'Union européenne. Ces politiques ont un impact direct sur notre vie quotidienne, 70% des lois votées en France viennent du PE.

Voter aux élections européennes, c'est :

- un choix politique.
- un message précis aux responsables de l'Union et aux Etats membres.
- l'expression d'un message sur le sens que vous voulez donner à la construction européenne.
- renforcez la légitimité démocratique de l'Union européenne et du Parlement, à l'heure où nous avons besoin d'une plus grande coopération entre les Etats.

**L'Union et la mobilisation de tous les européens
sont les meilleurs leviers face à la crise et aux défis du 21^e siècle.**

La poursuite de la construction européenne, **de l'Europe Politique et Solidaire**, est la garantie de la pérennisation d'un espace de développement prospère, économique et citoyen, appelé par tous les européens.

Le Parlement européen est le seul endroit de l'expression directe des citoyens européens

L'urgence européenne pour répondre aux grands défis du XXI^e siècle, Europe de la défense / OTAN

CONSTAT

Une Europe divisée dans un environnement géopolitique incertain

- L'Europe de la défense est un processus non achevé
- L'absence d'unité politique des pays européens face aux grandes questions de sécurité
- L'affrontement russo-géorgien de l'été 2008 montre l'utilité d'une Europe forte
- La faiblesse des budgets de défense de l'UE

ACQUIS

- L'Europe s'est dotée d'une politique européenne de sécurité et de défense (PESD) depuis le traité de Maastricht
- Création d'institutions telles que Europol ou Eurojust
- l'Agence européenne de Défense (AED), née en 2004
- l'Union pour la Méditerranée, lancée avec succès le 13 juillet 2008 à Paris
- La présidence française de l'Union a permis d'obtenir d'avancées significatives pour l'Europe de la défense

NOS PROPOSITIONS

Mutualisation des compétences

« La défense européenne n'est pas l'affaire de quelques Etats, mais de tous les Européens, dès lors que notre sécurité collective est en jeu »

- Un « parquet » de statut communautaire pour lutter contre la criminalité transfrontalière en passant par le terrorisme jusqu'au trafic de substances interdites
- Une agence commune du renseignement
- Une politique commune d'armement
- Des industries hautement stratégiques à la pointe de la technologie
- La sécurisation des approvisionnements en énergie
- La création d'un Centre européen de planification et de conduite des opérations
- Que les pays membres consacrent 2% de leur PIB au budget de défense
- La clarification des relations avec l'OTAN

**Une Europe libre, indépendante, puissante passe par
une politique de sécurité et de défense commune**

L'urgence européenne pour répondre aux grands défis du XXI^e siècle, l'énergie

L'Europe gourmande, disette d'énergie

Une Europe fragmentée face à une dépendance inévitable

- L'Europe représente le deuxième marché de l'énergie au monde
- La dépendance énergétique de l'Europe est appelée à augmenter sensiblement
- La tension russo-ukrainienne de 2008 et l'envolée des cours du pétrole ont montré la fragilité des approvisionnements
- Les politiques énergétiques de l'Europe manquent de coordination et de vision globale

De l'énergie au cœur de l'Europe

Energie et changement climatique, le nouveau couple

- Directive UE de 2004 sur la sécurité des approvisionnements en gaz
- Le Parlement européen a adopté le 2 février 2008 le rapport sur l'avenir de la politique énergétique de la Commission Européenne
- La Présidence tchèque de l'UE et la Commission européenne doivent présenter un plan énergétique basé sur la diversification et l'élargissement des sources d'approvisionnement
- Economie d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de l'efficacité énergétique sont au cœur des préoccupations des députés européens
- Législation communautaire sur le changement climatique adoptée en décembre 2008

Vers une Communauté européenne de l'énergie

Les trois « S » : subsidiarité, sécurité, solidarité

- Création d'une communauté européenne de l'énergie, une CECA du XXI^e siècle, basée sur le volontariat
- Mise en place d'une véritable stratégie énergétique européenne
- Création d'un bouquet énergétique commun pour une démarche de bloc forte lors des négociations internationales
- Recours accru aux énergies renouvelables et diversification des sources d'approvisionnement
- Renforcement de la coordination entre les autorités nationales de régulation
- Mise en place d'un mécanisme d'assistance mutuelle en cas de rupture d'approvisionnement
- Création de stocks stratégiques
- Lancement d'initiatives technologiques communes au service de la R&D en matière d'énergies renouvelables
Une politique commune de protection de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique

L'urgence européenne pour répondre aux grands défis du XXI^e siècle, le développement durable

A la recherche d'un nouvel eldorado

La crise économique et financière, une aubaine pour la révolution des mentalités

- La dérive productiviste a privilégié la quantité de production sur la qualité de la vie.
- La société de consommation a ignoré les exigences de la préservation des ressources et les équilibres naturels.
- La crise pousse les mentalités à se tourner vers de nouveaux facteurs de croissance.
- Les flux migratoires non maîtrisés créent des tensions dans les pays d'accueil.
- L'écart se creuse entre les strates de la population et les déséquilibres économiques s'accroissent entre les régions européennes.

Un thème qui occupe et préoccupe les Européens

Un cheminement constant qui se mue en priorité

- Création de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) par l'Union européenne en 1994.
- La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000 mentionne le principe du développement durable (art 37 sur la protection de l'environnement).
- Livre Vert sur la responsabilité sociétale des entreprises publié en 2001.
- Adoption en 2006 par le Conseil Européen d'une stratégie en faveur du développement durable, défi prioritaire inscrit dans le Traité.

Le développement durable, un projet de société solidaire

Le socle fertile d'une nouvelle économie humaine

- Affectation des ressources budgétaires européennes supplémentaires aux investissements en R&D et innovation en faveur de la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique, l'amélioration des transports, ...
- Création de l'Espace Européen de la Recherche (EER) dédié à la recherche scientifique et technique afin d'accroître l'innovation, la compétitivité et le niveau de vie et la mobilité scientifique
- Mise en place d'un plan européen de soutien à la « voiture verte » et facilitation des initiatives communes aux services des énergies renouvelables
- Création d'un marché unique de l'emploi (Système d'information des offres d'emploi en UE)
- Organisation de partenariats de mobilité pour une meilleure prise en charge de l'immigration
- Harmonisation des règles fiscales et sociales

CONSTATS

L'Europe est politiquement morcelée et manque de cohésion

- L'Europe est mieux perçue par les populations qui souhaitent la rejoindre que par les peuples membres de l'UE qui ne perçoivent pas son apport
- Plus le Parlement européen gagne en influence, moins les citoyens s'intéressent à lui
- L'élargissement (cf 2004) a précédé le renforcement de la cohésion européenne
- Les nouveaux membres ont privilégié leurs intérêts au détriment de ceux de l'UE
- Les récents échanges autour des approvisionnements énergétiques avec la Russie révèle l'absence de politique commun

ACQUIS

- La paix a contribué à la création de l'Europe même si l'Europe a créé la paix !
- Aux Nations Unies (ONU), les Européens votent ensemble
- La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et ses déclinaisons via l'OSCE, préfigure l'avènement d'une véritable puissance.

PROPOSITIONS

Un moratoire à l'élargissement nécessaire.

- Le renforcement du sentiment d'appartenance à un espace commun incite à privilégier les partenariats stratégiques et les coopérations renforcées voire spécialisées au détriment (à l'exception de la Croatie) de tout nouvel élargissement.
- L'UE doit confirmer et conforter sa « puissance », en favorisant de nouveaux échanges, lesquels préfigureront de nouvelles intégrations.
- Le réaffermissement de valeurs communes (liberté, démocratie, humanisme, maîtrise de l'environnement, culture du dialogue, multilatéralisme...) préfigure l'émergence d'une véritable identité européenne

Les Institutions européennes

Une organisation apparaissant complexe mais fortement démocratique

Une pédagogie nécessaire !

Donner le sentiment à nos compatriotes que l'Europe ne délivre pas en permanence de « directives » abstraites, des interdictions ou des sanctions apparaissant comme des quasi-obligations d'abandonner tout ce qui constitue les coutumes et les habitudes nationales pour rentrer dans des moules venant de l'extérieur et inadaptés à notre société. L'Europe est là pour protéger le citoyen, et le soutenir dans ses initiatives.

La Commission, le Conseil, le Parlement

Au terme des Traités, l'élaboration de proposition est une prérogative de la Commission. Le Conseil décide sur les propositions de la Commission. La Commission peut, sans être saisie d'une demande du Conseil ou du Parlement, élaborer une proposition ; elle incarne l'intérêt commun et agit en tant que représentant les intérêts de l'ensemble des citoyens européens..

- La Commission est dépendante des Gouvernements nationaux qui interviennent directement dans sa composition par la nomination des Commissaires, laquelle est maintenant soumise à l'approbation du **Parlement européen**,
- La Commission est soumise à un contrôle (Etats membres, Parlement européen, Cour des Comptes)
- Les rapports de la Cour des comptes sont publiés au Journal officiel de la Communauté. L'action de la Commission en regard des remarques de la Cour des Comptes fait l'objet d'une appréciation du Conseil, L'ensemble est ensuite débattu publiquement dans une séance du Parlement européen qui peut prendre des sanctions (démission de la Commission). **Le Parlement** peut exiger des rectifications ou redressements. Les points saillants de cette « **procédure de décharge** » sont repris par la presse.

Le Parlement européen

Un organisme essentiel de représentation du citoyen où **70% de nos lois françaises** y sont élaborées
Un travail très complet mais inconnu du public français !

La prise en compte des intérêts français est prévue dans les textes. Le système de liaison des instances européennes avec les élus français est prévu par notre Constitution de 1958 puisque son article 88-4 prévoit que « le Gouvernement soumet à l'Assemblée Nationale et au Sénat, les projets ou propositions d'actes des communautés européennes ».

Des objectifs d'avenir, avec ou sans le Traité de Lisbonne

- Confirmer dans la pratique politique le **rôle d'impulsion central du Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement**.
- **Si les mécanismes communautaires ne peuvent aboutir à des décisions**, faute de volonté commune suffisante, alors **devront être conclus des accords entre les Etats membres désireux d'aller de l'avant**, ou des coopérations renforcées.
- **Donner un rôle accru au Parlement européen**, pour ce qui est de son rôle législatif et budgétaire d'une part, dans sa capacité à contrôler les orientations et décisions prises par l'Exécutif européen d'autre part. Pour son pouvoir législatif le champ de compétence de la codécision avec le Conseil sera évidemment élargi si le Traité de Lisbonne est ratifié. Dans le cas contraire, le statu quo s'imposera.
- Des consultations plus systématiques entre le Parlement et le Conseil européen,
- A terme, un Président de la Commission issu du groupe majoritaire du Parlement européen et un rôle accru dans la désignation des membres du Collège et dans l'attribution de leurs portefeuilles.

Un enjeu immédiat et indispensable !

Une relation, entre les parlementaires européens et les citoyens, plus approfondie :

« L'élu est un vecteur d'information »

- L'interdiction de tout cumul de mandat exécutif national avec le mandat européen.
- Un engagement fort de nos députés européens ; rapport périodique dans leurs circonscriptions,
- Un mode de relation plus permanent des députés européens avec les parlementaires nationaux et leurs commissions compétentes,
- Une séance mensuelle regroupant les questions européennes, et largement relayée par les médias

S'occuper de vous et rendre compte !

La mise en place d'une véritable européanisation de la politique permettra un rapprochement avec les aspirations des citoyens



Les élections européennes 2009



Notre Parlement européen

Le Parlement européen est une **institution de l'Union européenne** qui présente une double spécificité :

- c'est la seule institution dont les membres sont élus au **suffrage universel direct** pour un mandat de 5 ans
- c'est la seule institution dont les **pouvoirs** se sont **étendus** de manière continue au fil des traités
Les élections auront lieu du 4 au 7 juin 2009 dans les 27 pays de l'Union européenne.

Les 3 fonctions du Parlement européen

- **Pouvoir législatif**

Dans un certain nombre de domaines, le Parlement européen partage le pouvoir législatif avec le Conseil des ministres. Il statue sur les propositions de la Commission européenne, qui a le monopole de l'initiative législative dans le premier pilier. Le premier pilier, communautaire, concerne tous les domaines relevant des compétences des communautés européennes. Le deuxième pilier concerne la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et le troisième pilier la coopération policière et judiciaire en matière pénale (CPJP) ; il était auparavant appelé « justice et affaires intérieures JAI ». Dans les 2ème et 3ème piliers, les décisions sont prises au niveau intergouvernemental.

- **Pouvoir budgétaire**

Le Parlement européen adopte le budget, conjointement avec le Conseil des ministres ; ces deux institutions constituent «l'autorité budgétaire» de l'Union européenne. Le montant des recettes est limité par un accord entre les Etats membres et les parlements nationaux ; le montant des dépenses est lui aussi limité par un accord interinstitutionnel. Il convient de distinguer les **dépenses « obligatoires »**, pour lesquelles le Conseil des ministres a le dernier mot, des **dépenses « non obligatoires »**, pour lesquelles le Parlement européen a le dernier mot.

- **Pouvoir de contrôle**

Le Parlement européen dispose d'un pouvoir de contrôle à l'égard des autres institutions communautaires, et notamment à l'égard de la Commission européenne.

Les eurodéputés

A partir de juin 2009, le Parlement européen comptera **736 députés dont 72 pour la France**. Les députés siègent en **session plénière** 12 fois par an à Strasbourg. 6 sessions additionnelles de plus courte durée se tiennent à Bruxelles.

Le travail parlementaire dans les **commissions parlementaires** s'effectue à Bruxelles.

- **Comment et où travaille le député européen ?**

Les débats à Strasbourg

Le Parlement européen se réunit en session plénière 12 fois par an à Strasbourg.

Le député peut s'exprimer comme rapporteur de la commission dont il est membre, ou encore au nom de son groupe politique, ou enfin à titre personnel.

Le calendrier annuel du Parlement prévoit 12 sessions plénières qui se déroulent sur 4 jours, à Strasbourg. Comme les députés ne siègent pas en août, deux sessions sont organisées dans un autre mois. En 2008, il s'agissait du mois de septembre ; en 2009, du mois de mars.

Le travail à Bruxelles

En dehors des 12 sessions plénières annuelles, il existe 6 mini-sessions par an qui durent deux jours et qui se tiennent à Bruxelles. Les députés y examinent les projets de directives et de règlements proposés par la Commission européenne.

Les commissions parlementaires se réunissent à Bruxelles deux semaines par mois.

Le travail dans les groupes politiques à Bruxelles

Il existe 7 groupes politiques dans l'actuel Parlement. Tout député est affilié à un groupe. Sinon, il siège chez les non-inscrits (il y en a 30 au Parlement européen).

Le député participe aux réunions organisées par le groupe politique dont il fait partie. C'est le lieu où s'élaborent les positions qui seront défendues d'abord en Commission et ensuite en session plénière.

Ces réunions se tiennent une semaine par mois.

source : Fondation Robert Schuman



Les élections européennes 2009



Fiche Nos institutions européennes

Où se situent les différentes institutions européennes ?

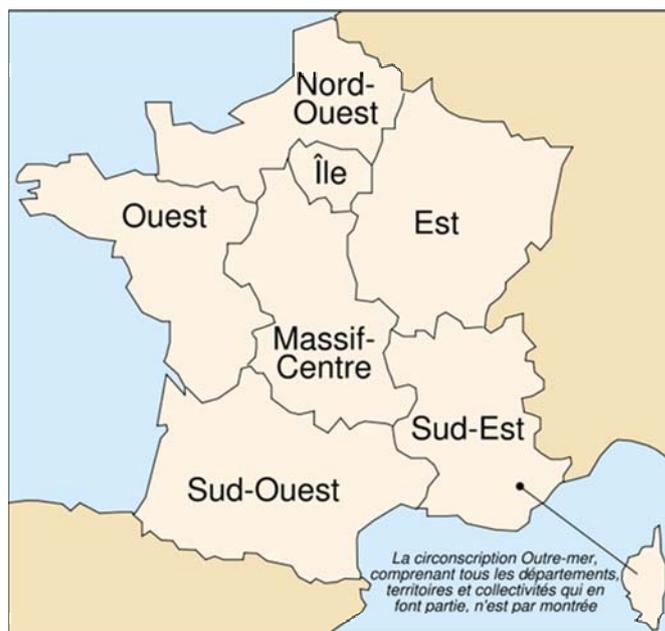
Institutions	Localisation
Parlement Organe collégial qui exerce le pouvoir législatif (adoption des lois et contrôle du pouvoir exécutif). En France, le Parlement est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. européen	Strasbourg : siège du Parlement. Il s'y réunit pour les sessions plénières une semaine par mois. Bruxelles : pour les sessions supplémentaires. Les commissions du Parlement y siègent aussi. Luxembourg : pour le secrétariat général et ses services.
Conseil européen	Bruxelles : une déclaration annexée au traité de Nice (2002) stipulait que lorsque l'Union compterait 18 membres, toutes les réunions de Conseil européen auraient lieu à Bruxelles. Or, depuis le 1er janvier 2007, l'Union compte 27 membres. Mais les réunions européennes informelles peuvent se tenir là où le pays qui préside le souhaite.
Conseil (ou des Conseil des ministres) Formation collégiale réunissant l'ensemble des ministres. ou Conseil de l'Union européenne)	Bruxelles : siège du Conseil. Luxembourg : le Conseil y siège en avril, juin et octobre.
Commission européenne	Bruxelles : pour les réunions hebdomadaires, le mercredi. Strasbourg : lors des sessions plénières du Parlement.
Cour de justice des Communautés européennes (CJCE)	Luxembourg : pour la CJCE et pour le Tribunal de première instance qui l'assiste.
Cour des comptes européenne	Siège à Luxembourg
Comité des régions	Bruxelles : siège du Comité. Mais chaque États membres dispose d'une délégation nationale.
Banque centrale européenne (BCE)	Siège à Francfort-sur-le-Main.

Note : le mot institution est ici employé au sens large. En effet :

- dans le traité instituant la Communauté européenne (CE), signé à Maastricht en 1992, sont reconnus juridiquement comme institutions uniquement le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne, la Commission, la Cour de justice des Communautés européennes et la Cour des comptes européenne ;
- le Conseil européen n'est donc pas pour l'instant une institution de l'Union au sens juridique. Le traité de Lisbonne prévoit cette reconnaissance juridique ;
- le Comité des régions est un organe consultatif de l'Union, mais son avis est obligatoire pour certaines questions concernant les collectivités. Son statut ne change pas dans le traité de Lisbonne ;
- la BCE n'est pas juridiquement une institution, mais elle dispose d'importants pouvoirs au sein de l'UE. Dans le traité de Lisbonne, elle devient une « institution ».

source : parlement européen

Les circonscriptions pour les européennes du 4 au 9 juin 2009



Circonscription Nord-Ouest : régions Basse Normandie, Haute Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Circonscription Ouest : régions Bretagne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes.

Circonscription Est : régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Lorraine et Franche-Comté.

Circonscription Sud-Ouest : régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Circonscription Sud-Est : régions Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

Circonscription Massif Central-Centre : régions Auvergne, Limousin et Centre.

La circonscription Île-de-France comprend la seule région Île-de-France

La circonscription Outre-mer regroupe les départements, territoires et collectivités de : Saint-Pierre-et-Miquelon, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna.

Mode de scrutin en France

Le scrutin s'effectue par listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans [panachage](#) ni vote préférentiel, en un seul tour, dans le cadre de huit grandes circonscriptions. Ces circonscriptions sont au nombre de sept pour la métropole, comprenant une ou plusieurs régions. La huitième regroupe les départements, collectivités et territoires d'outre-mer. Le nombre de sièges par circonscription, est de 10 pour le Nord-ouest, 9 pour l'Ouest, 9 pour l'Est, 10 pour le Sud-ouest, 5 pour le Massif central-Centre, 13 pour le Sud-est, 13 pour l'Île-de-France et 3 pour l'Outre mer, soit un total de 72 eurodéputés.

Répartition des sièges

Les sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés. Ils sont attribués selon l'ordre de présentation sur la liste.

Date des élections en France : Dimanche 7 juin 2009.